CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 28 mars 2019 à 19 heures 30 minutes
Salle du Châtelet - La Flocellière - Sèvremont

Présents :
Mme AMIAUD Françoise, M. AUGER Hervé, M. BERNARD Ludovic, Mme BILLEAUD Hélène, M. BRILLANCEAU Jean-Clair, M. BROUSSEAU Frédéric, Mme BURCH-BOILEAU Marie-Christine, M. CLAIRGEAUX Eric, Mme COUTANT Caroline, M. DENIAU Jacques, Mme DUBIN Nathalie, M. GOMES Afonso, Mme GUICHETEAU Magalie, M. HERITEAU Antoine, M. HUFFETEAU Thomas, M. HUVELIN Michel, Mme JOLY Véronique, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMET Anne-Claude, Mme LUMINEAU Catherine, Mme MARIA Françoise, M. MARTINEAU Bernard, M. MEUNIER Dominique, Mme MOREAU Corinne, M. MOUSSET Yves-Marie, M. PIGNON Joseph, M. POUPLIN Michel, M. PUAU Hervé, M. RAPIN Dominique, Mme RAPIN Manuela, M. RIGAUDEAU Christian, M. ROBIN Laurent, M. ROTURIER Jean-Marc, M. ROY Claude, M. ROY Jean-Louis, Mme SACHOT Anne, M. SACHOT Jean, Mme SARRAZIN Marina, M. SCHMUTZ Alain, M. TEILLET Francis, M. TETAUD Francis

Procuration(s) :
Mme BOTTON Sandrine donne pouvoir à M. ROY Claude, M. CHARBONNEAU Joël donne pouvoir à M. LANOUE Nicolas, M. COUTAND Olivier donne pouvoir à Mme COUTANT Caroline, M. DENYSE Alain donne pouvoir à Mme JOLY Véronique, Mme GIRAUD Chantal donne pouvoir à M. HERITEAU Antoine, Mme JAUZELON Isabelle donne pouvoir à M. RIGAUDEAU Christian, Mme LUMINEAU Aurélie donne pouvoir à Mme SARRAZIN Marina, Mme PASCAL Sophie donne pouvoir à M. MARTINEAU Bernard, M. PASQUEREAU Johann donne pouvoir à M. MOUSSET Yves-Marie, M. RAUTURIER Dominique donne pouvoir à M. DENIAU Jacques

Absent(s) :
M. FORTIN Didier, M. PAILLAT Jean-Noël, Mme PUAUD Sandrine, Mme RANTIERE Charlène

Excusé(s) :
Mme BITEAU Alexandra, Mme BOTTON Sandrine, M. CHARBONNEAU Joël, M. COUTAND Olivier, M. DENYSE Alain, Mme GIRAUD Chantal, Mme JAUZELON Isabelle, Mme LUMINEAU Aurélie, Mme PASCAL Sophie, M. PASQUEREAU Johann, M. RAUTURIER Dominique, Mme ROLAIS Myriam, Mme SOULARD Sophie

Secrétaire de séance : Mme COUTANT Caroline

Président de séance : M. MARTINEAU Bernard

Monsieur le Maire propose de rajouter la délibération suivante :

- **TRANSFERT DU RESULTAT DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés, approuve la proposition de Monsieur le Maire.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2019

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la réunion en séance publique du 5 mars 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver ce procès-verbal.

2 - D23.03.2019 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019
Monsieur le Maire présente les taux d'imposition votés en 2018 :

	Sèvremont
Taxe d'habitation	16,80 %
Taxe sur le foncier bâti	14,14 %
Taxe sur le foncier non bâti	38,50 %

Il rappelle qu'une harmonisation sur 6 ans des taux sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties est effectuée depuis 2017.

Il propose de reconduire les mêmes taux d'imposition sur 2019, ce qui donnerait le produit fiscal suivant : 1 733 642 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - D24.03.2019 - CREATION D'UN BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT LES VERSENNES 2
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création de la seconde tranche du lotissement « Les Versennes ».

La vente de terrains destinés à la construction et liés à ces deux projets est une activité assujettie de plein droit à la TVA.

Monsieur le Maire propose donc de créer un budget annexe intitulé « Lotissement Les Versennes 2 ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - D25.03.2019 - BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2019 - Ateliers Relais
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le Budget Primitif Annexe "Ateliers Relais" de la Commune pour l'exercice 2019.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport de présentation ;
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le Budget Primitif Annexe "Ateliers Relais" de la Commune pour l'exercice 2019.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - D26.03.2019 - BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2019 - Lotissement de La Girauderie

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le Budget Primitif Annexe "Lotissement de La Girauderie" de la Commune pour l'exercice 2019.
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport de présentation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le Budget Primitif Annexe "Lotissement de La Girauderie" de la Commune pour l'exercice 2019.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - D27.03.2019 - BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2019 - Lotissement Le Bessec

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le Budget Primitif Annexe "Lotissement Le Bessec" de la Commune pour l'exercice 2019.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport de présentation ;
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le Budget Primitif Annexe "Lotissement Le Bessec" de la Commune pour l'exercice 2019.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - D28.03.2019 - BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2019 - Lotissement Le Ruisseau de Compencé

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le Budget Primitif Annexe "Lotissement Le Ruisseau de Compencé" de la Commune pour l'exercice 2019.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport de présentation ;
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le Budget Primitif Annexe "Lotissement Le Ruisseau de Compencé" de la Commune pour l'exercice 2019.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - D29.03.2019 - BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2019 - Bureaux place du Sommet

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le Budget Primitif Annexe "Bureaux place du Sommet" de la Commune pour l'exercice 2019.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport de présentation ;
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le Budget Primitif Annexe "Bureaux place du Sommet" de la Commune pour l'exercice 2019.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - D30.03.2019 - BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2019 - Commerces

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le Budget Primitif Annexe "Commerces" de la Commune pour l'exercice 2019.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport de présentation ;
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le Budget Primitif Annexe "Commerces" de la Commune pour l'exercice 2019.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - D31.03.2019 - BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2019 - Lotissement Les Versennes
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le Budget Primitif Annexe "Lotissement Les Versennes" de la Commune pour l'exercice 2019.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport de présentation ;
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le Budget Primitif Annexe "Lotissement Les Versennes" de la Commune pour l'exercice 2019.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

11 - D32.03.2019 - BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2019 - Lotissement Les Versennes 2
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le Budget Primitif Annexe "Lotissement Les Versennes 2" de la Commune pour l'exercice 2019.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport de présentation ;
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le Budget Primitif Annexe "Lotissement Les Versennes 2" de la Commune pour l'exercice 2019.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

12 - D33.03.2019 - BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2019 - Lotissement du Bois Extension
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le Budget Primitif Annexe "Lotissement du Bois Extension" de la Commune pour l'exercice 2019.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport de présentation ;
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le Budget Primitif Annexe "Lotissement du Bois Extension" de la Commune pour l'exercice 2019.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

13 - D34.03.2019 - BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2019 - "Lotissement Le Verger"
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le Budget Primitif Annexe "Lotissement Le Verger" de la Commune pour l'exercice 2019.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport de présentation ;
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le

Budget Primitif Annexe "Lotissement Le Verger" de la Commune pour l'exercice 2019.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

14 - D35.03.2019 - BUDGET PRINCIPAL 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le Budget Principal de la Commune pour l'exercice 2019.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport de présentation ;
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le Budget Principal de la Commune pour l'exercice 2019.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

15 - D36.03.2019 - AVENANT A UN CONTRAT D'EMPRUNT

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges est compétente pour la gestion du service public d'assainissement collectif sur la Commune de Sèvremont depuis le 1er janvier 2019.

A ce titre, l'ensemble des contrats (et notamment les emprunts) doit être transféré à l'EPCI.

Monsieur le Maire indique que la Commune de Sèvremont a contracté :

- Le 13 décembre 2005 avec Dexia Crédit Local un emprunt de 380 000 €
- Le 13 juillet 2017 avec le Crédit Agricole un emprunt de 1 475 600 € dont les fonds ont été répartis de la manière suivante :
  - 1 334 155,68 € sur le budget principal,
  - 141 444,32 € sur le budget assainissement.

Au titre des parties affectées au budget assainissement, il restera :

- 202 102,90 € à rembourser pour le premier emprunt
- 123 631,57 € à rembourser pour le second emprunt.

Dexia Crédit Local et le Crédit Agricole proposent de transférer le remboursement de cette somme par avenant à la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Monsieur le Maire propose d'approuver ces avenants et de l'autoriser à les signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

16 - D37.03.2019 - PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'UN VOYAGE D'ETUDE

Monsieur le Maire indique que l'association des maires de Vendée organise un voyage d'études en Bretagne les 16 et 17 avril 2019 avec comme thème l'extension et le renouvellement urbain.

Hélène BILLEAUD et Catherine LUMINEAU ont souhaité s'inscrire à ce voyage d'étude.

Cette participation présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'elles représentent.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal en application de l'article L2123-18 du Code général des collectivités territoriales :

- De mandater les deux adjointes à effet de participer à ce voyage d'étude,
- De prendre en charge l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées (circulaire du 15 avril 1992).

Hélène BILLEAUD et Catherine LUMINEAU étant intéressées à l'affaire, se retirent au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'ont pas pris part au vote : Mme BILLEAUD Hélène, Mme LUMINEAU Catherine

17 - D38.03.2019 - DETERMINATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE VERSEE AU TITRE DES CONTRATS D'ASSOCIATION PASSES AVEC LES OGEC SAINT JOSEPH (LA FLOCELLIERE), LES TROIS PONTS (LA POMMERAIE-SUR-SEVRE), SAINT JOSEPH (LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR) ET SAINTE ANNE (SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE)

Monsieur le Maire indique qu'un contrat d'association avait été passé entre les OGEC Saint Joseph (La Flocellière), Les Trois Ponts (La Pommeraie-sur-Sèvre), Saint Joseph (Les Châtelliers-Châteaumur) et Sainte Anne (Saint-Michel-Mont-Mercure) et l'Etat. A ce titre, une participation aux dépenses de fonctionnement de l'école doit être versée par la Commune siège de chacun de ces OGEC

Il précise que cette participation est calculée par référence au coût d'un élève de l'école publique. Le compte administratif 2018 de Sèvremont montre que ce coût de référence est de 646 €.

Monsieur le Maire propose de verser une participation de 646 € par élève aux OGEC Saint Joseph (La Flocellière), Les Trois Ponts (La Pommeraie-sur-Sèvre), Saint Joseph (Les Châtelliers-Châteaumur) et Sainte Anne (Saint-Michel-Mont-Mercure)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 50, Contre : 0, Abstention : 1)

18 - D39.09.2019 - DETERMINATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE VERSEE A L'OGEC SAINT JOSEPH LE BRANDON

Monsieur le Maire indique que quatre enfants originaires de la Commune de Sèvremont fréquentent l'école privée Saint Joseph - Le Brandon aux Herbiers. Les responsables de cette école ont adressé une demande de prise en charge financière aux frais de scolarité de ces enfants pour la période du 1er septembre 2018 au 30 juin 2019.

L'article L 442-5-1 du code de l'éducation dispose que « *la contribution de la Commune de résidence pour un élève scolarisé dans une autre Commune dans une classe élémentaire d'un établissement privé du premier degré sous contrat d'association constitue une dépense obligatoire lorsque cette*

contribution aurait également été due si cet élève avait été scolarisé dans une des écoles publiques de la Commune d'accueil.
En conséquence, cette contribution revêt le caractère d'une dépense obligatoire lorsque la Commune de résidence ou, dans des conditions fixées par décret, le regroupement pédagogique intercommunal auquel elle participe ne dispose pas des capacités d'accueil nécessaires à la scolarisation de l'élève concerné dans son école publique ou lorsque la fréquentation par celui-ci d'une école située sur le territoire d'une autre Commune que celle où il est réputé résider trouve son origine dans des contraintes liées :
1° Aux obligations professionnelles des parents, lorsqu'ils résident dans une Commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants ;
2° A l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même Commune ;
3° A des raisons médicales. »

Les quatre enfants sont scolarisés en enseignement spécialisé (ULIS) : leur situation répond aux cas prévus par l'article L 442-5-1 du code de l'éducation. Par conséquent, Monsieur le Maire propose d'accorder une contribution annuelle de 646 € par élève.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

19 - D40.03.2019 - DETERMINATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE VERSEE A L'OGEC NOTRE DAME DU VIEUX POUZAUGES

Monsieur le Maire indique que deux enfants originaires de la Commune de Sèvremont fréquentent l'école privée Notre Dame du Vieux Pouzauges. Les responsables de cette école ont adressé une demande de prise en charge financière aux frais de scolarité de ces enfants pour la période du 1er septembre 2018 au 30 juin 2019.

L'article L 442-5-1 du code de l'éducation dispose que « *la contribution de la Commune de résidence pour un élève scolarisé dans une autre Commune dans une classe élémentaire d'un établissement privé du premier degré sous contrat d'association constitue une dépense obligatoire lorsque cette contribution aurait également été due si cet élève avait été scolarisé dans une des écoles publiques de la Commune d'accueil.*
En conséquence, cette contribution revêt le caractère d'une dépense obligatoire lorsque la Commune de résidence ou, dans des conditions fixées par décret, le regroupement pédagogique intercommunal auquel elle participe ne dispose pas des capacités d'accueil nécessaires à la scolarisation de l'élève concerné dans son école publique ou lorsque la fréquentation par celui-ci d'une école située sur le territoire d'une autre Commune que celle où il est réputé résider trouve son origine dans des contraintes liées :
1° Aux obligations professionnelles des parents, lorsqu'ils résident dans une Commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants ;
2° A l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même Commune ;
3° A des raisons médicales. »

Les enfants sont scolarisés en enseignement spécialisé (ULIS) : leur situation répond aux cas prévus par l'article L 442-5-1 du code de l'éducation. Par conséquent, Monsieur le Maire propose d'accorder une contribution annuelle de 646 € par élève.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la

proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20 - D41.09.2019 - VOTE DE SUBVENTIONS COMMUNALES 2019 - COMMISSION SERVICES A LA POPULATION

Monsieur le Maire présente les demandes de subvention des associations relevant de la commission Services à la population.
La commission propose, suite à sa réunion du 13 mars 2019, de verser les subventions suivantes :

	Subvention versée en 2018	Demande en 2019	Proposition 2019
Familles Rurales (Saint-Michel-Mont-Mercure) périscolaire	47 571,40 €	61 571,84 €	46 178,88 €
Familles Rurales (Saint-Michel-Mont-Mercure) LAEP	10 171,60 €	€	
Monchapo (La Pommeraie-sur-Sèvre) périscolaire	28 261,00 €	56 422,00 €	42 316,50 €
Familles Rurales (La Pommeraie-sur-Sèvre) Restaurant scolaire	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Familles Rurales (Les Châtelliers-Châteaumur Restaurant scolaire	9 000,00 €	33 667,20 €	33 667,20 €
OGEC Saint Joseph (Les Châtelliers-Châteaumur) Restaurant scolaire	14 000,00 €		
Familles Rurales (Saint-Michel-Mont-Mercure) Restaurant scolaire	21 000,00 €	33 558,00 €	33 558,00 €
OGEC Sainte Anne (Saint-Michel-Mont-Mercure) Restaurant scolaire	11 833,00 €	1 900,00 €	1 900,00 €
Familles Rurales (La Flocellière)	714,00 €	900,00 €	900,00 €
Total	**162 551,00 €**	**208 019,04 €**	**178 520,58 €**

	Subvention versée en 2018	Demande en 2019	Simulation au vu du nombre d'élèves pour 2019
APEL Saint Joseph (La Flocellière)	2 340,00 €		2 268,00 €
APEL Les 3 Ponts (La Pommeraie-sur-Sèvre)	888,00 €		900,00 €
APEL Saint Joseph (Les Châteaumur-Châteaumur)	1 068,00 €		1 104,00 €
APEL Sainte Anne (Saint-Michel-Mont-Mercure)	508,00 €	3 200,00 €	2 412,00 €
Public pour tous	1 836,00 €		1 704,00 €
APEL La Pommeraie-sur-Sèvre (exceptionnelle)	5 105,76 €		5 105,76 €

APEL La Flocellière (exceptionnelle)	5 105,76 €		
Total	**18 851,52 €**	**3 200,00 €**	**13 493,76 €**

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission et de verser les subventions suivantes à ces associations :

	Subvention 2019
Familles Rurales (Saint-Michel-Mont-Mercure) périscolaire	46 178,88 €
Familles Rurales (Saint-Michel-Mont-Mercure) LAEP	
Monchapo (La Pommeraie-sur-Sèvre) périscolaire	42 316,50 €
Familles Rurales (La Pommeraie-sur-Sèvre) Restaurant scolaire	20 000,00 €
Familles Rurales (Les Châtelliers-Châteaumur Restaurant scolaire	33 667,20 €
Familles Rurales (Saint-Michel-Mont-Mercure) Restaurant scolaire	33 558,00 €
OGEC Sainte Anne (Saint-Michel-Mont-Mercure) Restaurant scolaire	1 900,00 €
Familles Rurales (La Flocellière)	900,00 €
Total	**178 520,58 €**

	Subvention 2019
APEL Saint Joseph (La Flocellière)	2 268,00 €
APEL Les 3 Ponts (La Pommeraie-sur-Sèvre)	900,00 €
APEL Saint Joseph (Les Châteaumur-Châteaumur)	1 104,00 €
APEL Sainte Anne (Saint-Michel-Mont-Mercure)	2 412,00 €
Public pour tous	1 704,00 €
APEL La Pommeraie-sur-Sèvre (exceptionnelle)	5 105,76 €
APEL La Flocellière (exceptionnelle)	
Total	**13 493,76 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 47, Contre : 0, Abstention : 4)

21 - D42.03.2019 - VENTE DES MODULAIRES DE L'ECOLE PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 5 mars 2019, le conseil municipal a accepté de vendre à la société FMS les deux modulaires de l'école publique au prix de 8 000 € HT (D10.03.2019 - VENTE DES MODULAIRES DE L'ECOLE PUBLIQUE).

Suite à cette décision, la société a indiqué qu'elle serait disposée à les acquérir au prix de 9 400 € HT.

Monsieur le Maire propose de donner suite à cette proposition d'achat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

22 - D43.03.2019 - VOTE DES TARIFS POUR LES CAMPS D'ETE

Monsieur le Maire présente le projet de mini-camps pour l'été 2019 et en soumet les tarifs à l'approbation du Conseil Municipal.

Il propose ainsi d'appliquer les tarifs suivants :

	QF ≤ 700	QF ≥ 701 et 900 ≤	QF ≥ 901
Mini camp pour les PS-MS-GS	45€	60€	70€
Mini camp pour les CP-CE1	80€	95€	105€
Mini camp pour les CE2-CM1	85€	100€	110€
Mini camp pour les CM2-6^{E}	100€	115€	120€
Mini camp pour les 5^{E} 4^{E} 3^{E}	100€	115€	120€

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'approuver les tarifs des activités du service enfance-jeunesse pour les camps d'été tels que présentés,
- de l'autoriser à signer tout acte afférent à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

23 - D44.03.2019 - PARTICIPATION VERSEE AU SYDEV POUR UNE EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE SUR LA VOIE COMMUNALE 201 (COMMUNE DELEGUEE DE LA FLOCELLIERE)

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 18 juillet 2017 le conseil municipal a accepté de

verser au SYDEV une participation financière de 8 376 € pour une extension du réseau électrique, nécessaire sur la voie communale 201 (Commune déléguée de La Flocellière) afin de desservir le lotissement privé prévu à la Redonnière (D03.07.2017 - PARTICIPATION VERSEE AU SYDEV POUR UNE EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE SUR LA VOIE COMMUNALE 201 (COMMUNE DELEGUEE DE LA FLOCELLIERE)

Le SYDEV a transmis à la Commune de Sèvremont une convention de participation financière réactualisée.

Le coût des travaux nécessaires transmis par le SYDEV est de 9 329 € TTC avec une participation communale de 7 774 €, selon le détail suivant :

Nature des travaux	Coût estimé des travaux HT	Coût estimé des travaux TTC	Participation communale
Electricité	7 774 €	9 329 €	7 774 €
TOTAL	**7 774 €**	**9 329 €**	**7 774 €**

Il propose de l'autoriser à signer la convention de participation financière à ces travaux en sachant que cette décision sera effective sous réserve que le permis d'aménager modificatif du lotissement Le Domaine de La Redonnière soit accordé.

Jean SACHOT étant intéressé à l'affaire, se retire au moment du vote.

Conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, à la demande d'un tiers des membres présents au conseil municipal, le vote se déroule à bulletin secret
Deux assesseurs sont nommés : Michel POUPLIN et Hervé PUAU.

Résultats du vote : 28 pour, 7 contre et 15 abstentions.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

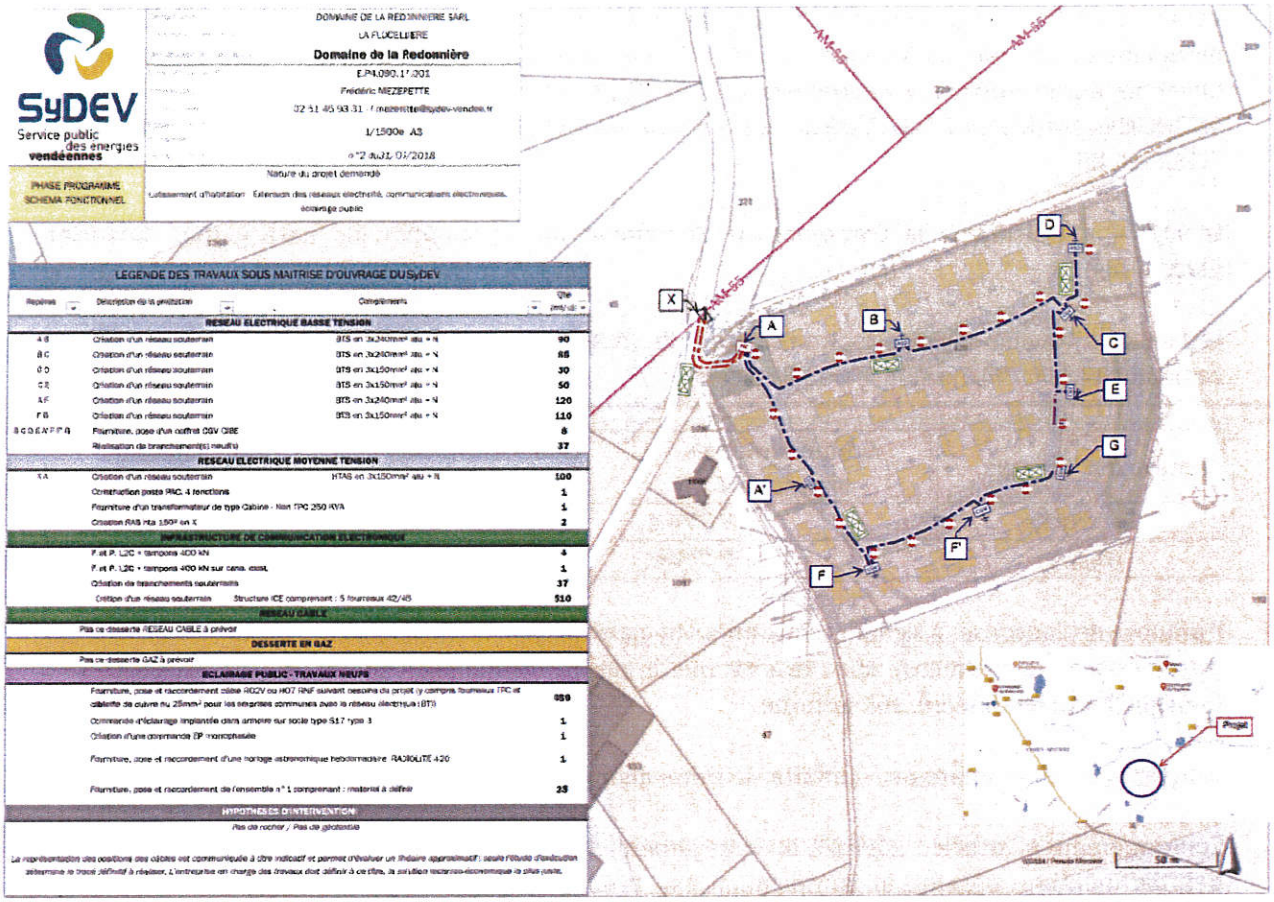

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 28, Contre : 7, Abstention : 15)
N'a pas pris part au vote : M. SACHOT Jean

24 - D45.03.2019 - PARTICIPATION VERSEE A VENDEE EAU POUR UNE EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE SUR LA VOIE COMMUNALE 201 (COMMUNE DELEGUEE DE LA FLOCELLIERE)

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 23 mai 2017 le conseil municipal a accepté de verser à Vendée Eau une participation financière de 8 158,81 € pour une extension du réseau d'eau potable nécessaire sur la voie communale 201 (Commune déléguée de La Flocellière) afin de desservir le lotissement privé prévu à la Redonnière (D02.05.2017 - PARTICIPATION VERSEE A VENDEE EAU POUR UNE EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE SUR LA VOIE COMMUNALE 201 (COMMUNE DELEGUEE DE LA FLOCELLIERE).

Vendée Eau a transmis à la Commune de Sèvremont une convention de participation financière réactualisée.

Le coût des travaux nécessaires transmis par Vendée Eau est de 16 311,61 € TTC avec une participation communale de 8 155,80 €, selon le détail suivant :

Nature des travaux	Coût estimé des travaux HT	Coût estimé des travaux TTC	Participation communale
Eau potable	13 593,01 €	16 311,61 €	8 155,80 €
TOTAL	**13 593,01 €**	**16 311,61 €**	**8 155,80 €**

Il propose de l'autoriser à signer la convention de participation financière à ces travaux en sachant que cette décision sera effective sous réserve que le permis d'aménager modificatif du lotissement Le Domaine de La Redonnière soit accordé.

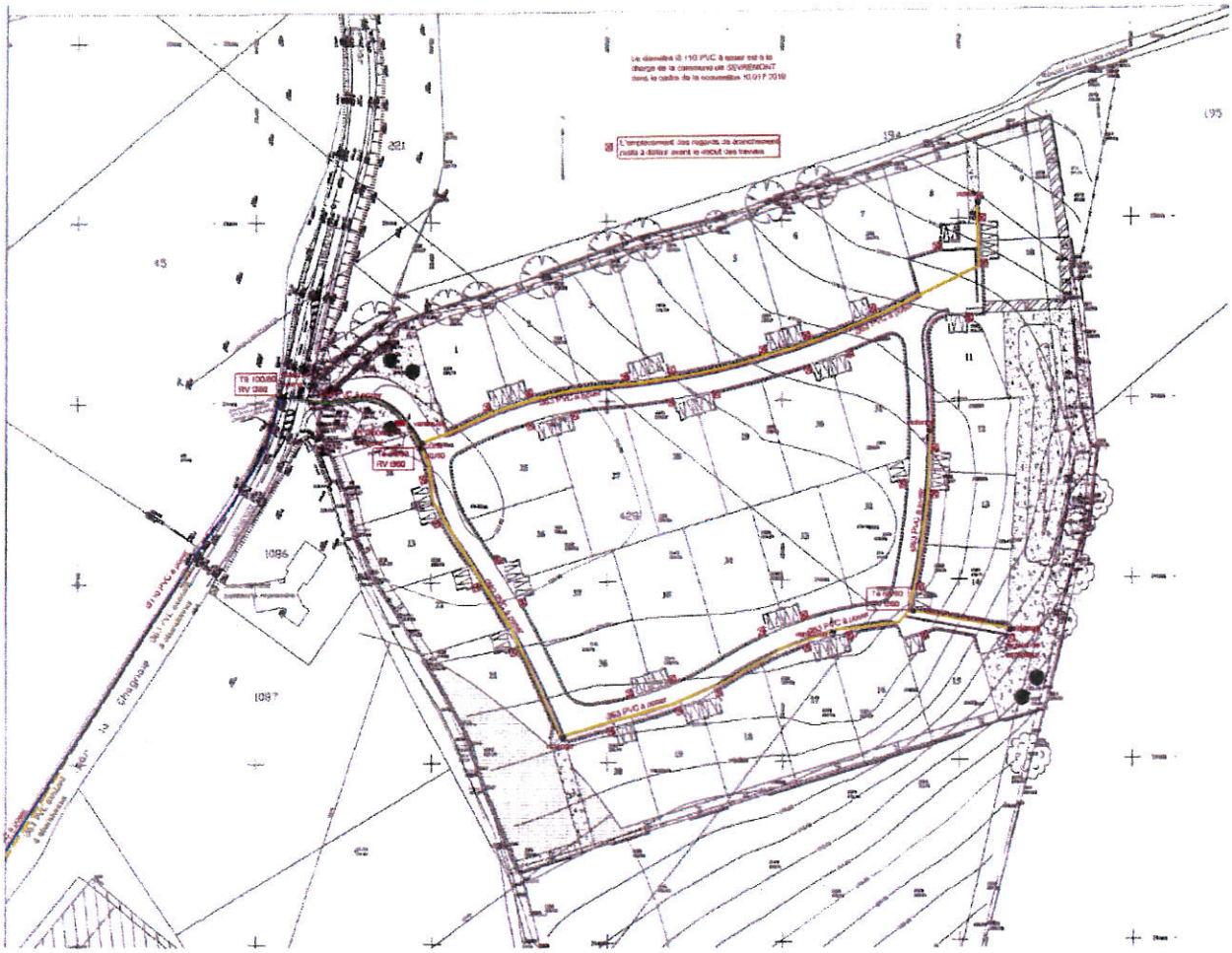

Jean SACHOT étant intéressé à l'affaire, se retire au moment du vote.

Conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, à la demande d'un tiers des membres présents au conseil municipal, le vote se déroule à bulletin secret
Deux assesseurs sont nommés : Michel POUPLIN et Hervé PUAU.

Résultats du vote : 28 pour, 8 contre et 14 abstentions.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 28, Contre : 8, Abstention : 14)
N'a pas pris part au vote : M. SACHOT Jean

25 - D46.03.2019 - CONVENTION DE TRANSFERT DES VOIES ET ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT DE LA SARL " DOMAINE DE LA REDONNIERE "

Monsieur le Maire indique que la SARL « Domaine de la Redonnière » a déposé une demande de permis d'aménager modificatif pour la parcelle cadastrée section C n°428 afin d'y créer un lotissement d'habitation.

La SARL « Domaine de la Redonnière » souhaite transférer à titre gratuit les voies et espaces communs de la parcelle C 428 une fois les travaux de viabilisation définitive achevés.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention prévoyant le transfert des voies et espaces communs et propose de l'autoriser à la signer en sachant que cette décision sera effective sous réserve que le permis d'aménager modificatif du lotissement Le Domaine de La Redonnière soit accordé.

Jean SACHOT étant intéressé à l'affaire, se retire au moment du vote.

Conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, à la demande d'un tiers des membres présents au conseil municipal, le vote se déroule à bulletin secret
Deux assesseurs sont nommés : Michel POUPLIN et Hervé PUAU.

Résultats du vote : 26 pour, 9 contre et 15 abstentions.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 26, Contre : 9, Abstention : 15)
N'a pas pris part au vote : M. SACHOT Jean

26 – D56.03.2019 - AMENAGEMENT DE LA PLACE DU COMMERCE SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE LA FLOCELLIERE

Monsieur le Maire indique que suite à la réunion publique du 26 février 2019, il convient de déterminer le schéma d'ensemble de cette place et notamment le site de la bibliothèque.

Il est demandé aux élus de répondre, par le biais d'un bulletin de vote, aux trois questions suivantes en sachant qu'il s'agit d'un vote d'orientation.

1ère question : Faut-il construire la bibliothèque dans le parc de La Bergelière ou sur la place du Commerce ?

2ème question : Si c'est la place du Commerce qui est choisie, faut-il laisser la bibliothèque au même endroit ou la déplacer au centre de la place ?

3ème question : Faut-il réaliser la jonction piétonnière vers le parc de La Bergelière ?

Les résultats sont les suivants :

1ère question	Dans le parc de La Bergelière	Sur la place des commerces	Bulletins nuls	Bulletins blancs	TOTAL
	5	40	2	4	51
2ème question	Même endroit	Centre de la place			0
	20	26	1	4	51
3ème question	oui	non			0
	33	14	2	2	51

Résultats du vote :
40 voies/51 pour l'implantation de la bibliothèque sur la place du Commerce,
26 voies/51 pour implanter la bibliothèque au centre de la place du Commerce,

33 voies/51 pour la réalisation d'une jonction piétonnière vers le parc de La Bergelière.

27 - D47.03.2019 - DATION D'UN TERRAIN AU SEIN DU LOTISSEMENT "LE RUISSEAU DE COMPENCE"
Monsieur le Maire rappelle que la vente des terrains nécessaires à la création du lotissement « Le Ruisseau de Compencé » prévoyait la dation d'un terrain viabilisé au profit des propriétaires de ces terrains, Monsieur et Madame Michel Martineau.

Il indique que l'acte de vente passé le 27 janvier 2010 n'indiquait rien en ce qui concerne la prise en charge des frais d'acte.

Il propose que la Commune de Sèvremont prenne en charge l'intégralité de ces frais d'acte relatifs à cette dation, qui concerne le lot n° 10 d'une surface de 751 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

28 - D48.03.2019 - ACTE DE SOUS-TRAITANCE AU MARCHE DE VIABILISATION DU LOTISSEMENT DE LA GIRAUDERIE (COMMUNE DELEGUEE DE SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE)
Monsieur le Maire rappelle que le lot n° 1 du marché de viabilisation du lotissement de la Girauderie a été attribué à la société Pelletier TP.

Cette société a transmis à la Commune de Sèvremont un acte de sous-traitance pour la société Signal TP 79 (mise en place de la signalisation horizontale et verticale) d'un montant de 1 346,91 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cet acte de sous-traitance et de l'autoriser à le signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

29 - D49.03.2019 - ACTE DE SOUS-TRAITANCE AU MARCHE DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON MEDICALE (COMMUNE DELEGUEE DE SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE)
Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 14 septembre 2017, le Conseil Municipal a attribué le lot n° 1 (terrassement VRD) du marché relatif à la construction d'une maison médicale à la société Pelletier pour un montant de **68 063,21 € HT,** modifié par avenant à **73 471,53 € HT.**

Cette société a transmis à la Commune de Sèvremont un acte de sous-traitance pour la société Signal TP 79 (mise en place de la signalisation horizontale et verticale) d'un montant de 1 535,38 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cet acte de sous-traitance et de l'autoriser à le signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

30 - D50.03.2019 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur le Maire indique que le règlement intérieur du personnel de la Commune de Sèvremont a été approuvé par le Conseil Municipal le 30 juin 2016.

Il précise qu'une modification s'avère nécessaire en ce qui concerne les arrêts maladie

« L'agent en arrêt maladie, doit respecter les obligations suivantes :

- *se soumettre aux visites de contrôle demandées par la collectivité ou le comité médical,*
- *cesser tout travail,*
- *informer l'autorité territoriale de tout changement de résidence habituelle (domicile de contrôle) ainsi que des dates précises de ces changements de domicile de contrôle (séjours hors département).*

Le non-respect de ces obligations peut entraîner l'interruption du versement de la rémunération. »

Cette modification a été soumise à l'avis du comité technique lors de sa réunion du 8 mars 2019 et a reçu un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

31 - D51.03.2019 - PROTOCOLE D'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire rappelle que le protocole d'aménagement du temps de travail (ARTT) a été adopté par le conseil municipal par délibération du 23 mai 2017. (D06.05.2017)

La Commune de Sèvremont souhaite modifier l'article 9.1 du protocole concernant l'aménagement et de la réduction du temps de travail (ARTT) pour les médecins salariés. Elle propose que le temps de travail hebdomadaire pour les médecins salariés à temps complet, soit porté à 39 heures par semaine.

Les médecins salariés peuvent bénéficier de 19 jours A.R.T.T. qui pourront être pris à tout moment dans l'année sous réserve des nécessités de service et selon les mêmes modalités que l'octroi des jours de congés (article 15 du protocole ARTT) :

« Les demandes de congé devront être déposées sur l'imprimé prévu à cet effet, à l'autorité hiérarchique selon les conditions suivantes :

- Congés inférieurs à 1 semaine : la demande devra être déposée au minimum 48 heures avant le début des congés

- Congés supérieurs à 1 semaine : la demande devra être déposée au minimum un mois avant le début des congés »

Le comité technique de Sèvremont, dans sa séance du 8 mars 2019, a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire propose d'approuver la modification du protocole applicable à compter du 1er janvier 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

32 - D52.03.2019 - LOCATION D'UN BUREAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Aurélie Bazante souhaite louer un des bureaux situés place du Sommet sur la Commune déléguée de Saint-Michel-Mont-Mercure

Madame Bazante souhaite y exercer son activité de réflexologue.

Monsieur le Maire propose de louer ce local commercial à compter du 1er avril 2019 pour douze mois, selon la formule du bail commercial de courte durée, pour un loyer de 120 € TTC/mois (charges comprises).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

33 - D53.03.2019 - LOCATION D'UN BATIMENT COMMUNAL A LA SOCIETE FL INFORMATIQUE

Annule et remplace la délibération D05.07.2018 - LOCATION D'UN BATIMENT COMMUNAL A LA SOCIETE FL INFORMATIQUE

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 19 juillet 2018, le Conseil Municipal a approuvé la passation d'un bail commercial concernant la location d'un local à usage de commerce situé 4 cité des forges, sur la Commune déléguée de Les Châtelliers-Châteaumur, avec Monsieur Frédéric Laniesse à compter du 1er janvier 2019 pour un loyer mensuel de **100 € HT.**

L'office notarial en charge de la rédaction du bail a indiqué qu'il faudrait que la passation de ce bail se fasse avec la société FL Informatique (N° SIRET : 50354991700014).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer un bail commercial avec la société FL Informatique selon les conditions précitées, les frais d'acte étant à la charge du locataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

34 - D54.03.2019 - INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES

Monsieur le Maire donne information au Conseil Municipal de la circulaire ministérielle du 7 mars 2019 concernant le gardiennage des églises communales.

Il propose d'accorder une indemnité annuelle de 120,97 € pour le gardiennage de chacune des églises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

35 - DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉCISION 021/2019

Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre relatif au projet de quartier d'habitation « Le Verger » situé sur la Commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre :

Monsieur le Maire décide de passer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre passé avec le groupement SARL SCALE /ARCHIMAG/OSAIS pour un montant de 480 € HT

DÉCISION 022/2019

Mission de consultation pour une prestation d'investigations complémentaires en phase étude, préalable aux travaux d'aménagement du lotissement Le Bessec situé sur la Commune déléguée de La Flocellière :

Monsieur le Maire décide de déclarer sans suite, pour insuffisance de concurrence, cette consultation

– **DIA**

La Pommeraie-sur-Sèvre :

DÉCISION 018/2019

Monsieur le Maire renonce à préempter la parcelle cadastrée section A 1098, appartenant aux Consorts ÉCHASSERIAU, d'une contenance de 05a 60ca

DÉCISION 019/2019

Monsieur le Maire renonce à préempter la parcelle cadastrée section A 1156, appartenant à M. Pascal NOUHAUD, d'une contenance de 00a 74ca

DÉCISION 020/2019

Monsieur le Maire renonce à préempter la parcelle cadastrée section A 1487, appartenant aux Consorts DUBIGEON-SAVARY DE BEAUREGARD, d'une contenance de 07a 26ca

DÉCISION 026/2019

Monsieur le Maire renonce à préempter les parcelles cadastrées section A 1128 et 1129, appartenant à Mme Germaine PÉROUX, d'une contenance totale de 03a 89ca

DÉCISION 035/2019

Monsieur le Maire renonce à préempter les parcelles cadastrées section A 272, 274, 316 et 996, appartenant à Mme et M. Grégory TARBOURIECH, d'une contenance totale de 04a 53ca

La Flocellière :

DÉCISION 028/2019

Monsieur le Maire renonce à préempter les parcelles cadastrées section AD 6, 174, 373 et 375, appartenant à M. Daniel ROUX et M. Philippe ROUX, d'une contenance totale de 02ha 04a 80ca

DÉCISION 034/2019

Monsieur le Maire renonce à préempter la parcelle cadastrée section C 1336, appartenant à M. Sylvain FAUCHET, d'une contenance de 07a 67ca

DÉCISION 036/2019

Monsieur le Maire renonce à préempter les parcelles cadastrées section ZA 95, 96 et 170, appartenant à M. Hubert SARRAZIN, d'une contenance totale de 02a 59ca

DÉCISION 037/2019
Monsieur le Maire renonce à préempter les parcelles cadastrées section ZA 91 et 92, appartenant aux Consorts SARRAZIN, d'une contenance totale de 01a 99ca

Saint-Michel-Mont-Mercure :

DÉCISION 023/2019
Monsieur le Maire renonce à préempter la parcelle cadastrée section AC 406, appartenant à Mme et M. Anne et Jonathan BAUMULLER, d'une contenance de 08a 40ca

DÉCISION 024/2019
Monsieur le Maire renonce à préempter la parcelle cadastrée section AB 665, appartenant à Mme et M. Mathilde et Sébastien CHAIX, d'une contenance de 03a 41ca

DÉCISION 025/2019
Monsieur le Maire renonce à préempter la parcelle cadastrée section AB 658, appartenant à M. Franck GELOT, d'une contenance de 07a 00ca

DÉCISION 029/2019
Monsieur le Maire renonce à préempter la parcelle cadastrée section AB 293, appartenant aux Consorts RAPIN, d'une contenance de 03a 92ca

DÉCISION 030/2019
Monsieur le Maire renonce à préempter la parcelle cadastrée section ZM 91, appartenant à Mme et M. Laura et Kévin BELAUD, d'une contenance de 09a 80ca

- **Concession de terrain cimetière communal :**

DÉCISION 027/2019
Concession de terrain 2019-01 – 30 années à compter du 1er mars 2019 – Cimetière de Les Châtelliers-Châteaumur

DÉCISION 031/2019
Concession de terrain 2019-03 – 50 années à compter du 7 mars 2019 – Cimetière de La Flocellière

DÉCISION 032/2019
Concession de terrain 2019-04 – 50 années à compter du 7 mars 2019 – Cimetière de La Flocellière

DÉCISION 033/2019
Concession de terrain 2019-05 – 50 années à compter du 7 mars 2019 – Cimetière de La Flocellière

DÉCISION 039/2019
Concession de terrain 2019-14 – 50 années à compter du 23 novembre 2018 – Cimetière de La Flocellière

36 - D55.03.2019 - TRANSFERT DU RESULTAT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes du pays de Pouzauges est compétente pour la gestion du service public d'assainissement collectif depuis le 1er janvier 2019.

Il indique que le résultat 2018 du budget assainissement doit faire l'objet d'un transfert vers le budget principal puis vers le budget de la communauté de communes du Pays de Pouzauges.

Il précise les résultats constatés au 31 décembre 2018 et les écritures à passer.

BALANCE DE SORTIE				RESULTATS CUMULES		
Budget source		Budget cible		A reprendre par délibération au budget cible N		
Résultats de clôture N 2018		Résultat de clôture N-1 2018		2019		
Section	Montant	Section	Montant	Section	Montant	Reprise au budget N (2019)
SI	-35 557,81 €	SI	-23 966,05 €	SI	-59 523,86 €	Ligne 001
SF	140 464,28 €	SF	196 087,72 €	SF	336 552,00 €	Ligne 002 (montant net de la part affectée en SI -c/ 1068- au titre des résultats de clôture N-1 du budget cible
* pour information affectation 1068 : 59 523,86 €						

DF/ 678	336 552 €	RI/1068	59 523,86 €
R0002	336 552 €	D001	59 523,86 €

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à passer les écritures précitées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Fait à SEVREMONT
Le Maire,

Conseil Municipal

Du 28 Mars 2019

Budgets Primitifs 2019

Budgets 2019

1 Caractéristiques générales
2 Budgets des commissions
3 Budget de fonctionnement
4 Budget d'investissement
5 Endettement
6 Prospective
7 Budgets Annexes
8 Vote

1) Caractéristiques générales

- Présentation et adoption du Rapport d'Orientations Budgétaires lors du conseil municipal du 7 février 2019 dont les principales caractéristiques étaient :

  - Fiscalité : stabilité des taux
  - Budget général : stabilité des dépenses
  - Endettement : Pas de nouvel emprunt sauf projets structurants et maison médicale
  - Résultat cumulé : supérieur à 500K€
  - Enveloppe d'investissement : environ 800K€

1) Caractéristiques générales

- Travail et remontée de chaque commission concernant les budgets de fonctionnement et d'investissement

- Travail avec les membres de la commission Finances lors des réunions du 28/01, 25/02 et 18/03/2019

- Présentation en réunions maire et adjoints les 7 et 14 mars 2019

1) Caractéristiques générales

Dépenses de fonctionnement :

- Maintien des efforts pour stabiliser les dépenses à caractère général
- Hausse modérée des charges de personnel
- Augmentation des contributions aux associations oeuvrant dans le domaine enfance-jeunesse

1) Caractéristiques générales

Recettes de fonctionnement :

- Stabilité par rapport à 2018 avec maintien global des dotations
- Pas d'augmentation de la fiscalité globale (fiscalité identique en terme de taux moyens, harmonisation de la taxe d'habitation)

1) Caractéristiques générales

Taux taxe d'habitation	CA 2018	BP 2019	Evolution 2019/2018
La Flocellière	16,80 %	16,80 %	0,00 %
La Pommeraie sur Sèvre	16,80 %	16,80 %	0,00 %
Les Châtelliers-Châteaumur	16,80 %	16,80 %	0,00 %
Saint Michel Mont Mercure	16,80 %	16,80 %	0,00 %
Total Sèvremont	16,80 %	16,80 %	0,00%

Taux taxe foncière sur les propriétés bâties	CA 2018	BP 2019	Evolution 2019/2018
La Flocellière	13,87 %	13,95 %	+0,58 %
La Pommeraie sur Sèvre	14,62 %	14,51 %	-0,75 %
Les Châtelliers-Châteaumur	12,23 %	12,72 %	+4 %
Saint Michel Mont Mercure	15,28 %	15,01 %	-1,77 %
Total Sèvremont	14,14 %	14,14 %	0,00%

Taux taxe foncière sur les propriétés non bâties	CA 2018	BP 2019	Evolution 2019/2018
La Flocellière	39,99 %	39,62 %	-0,92 %
La Pommeraie sur Sèvre	41,84 %	41,01 %	-1,98 %
Les Châtelliers-Châteaumur	37,13 %	37,47 %	+0,92 %
Saint Michel Mont Mercure	35 %	35,88 %	+2,51 %
Total Sèvremont	38,50 %	38,50 %	0,00%

1) Caractéristiques générales

- **Pas d'endettement supplémentaire** prévu en 2019, excepté pour les projets structurants (aménagement route du Boupère, 300 K€) et pour la maison médicale (651 K€).

2) Budgets des commissions

Commissions	Budget Fonctionnement	Budget Investissement	Projets principaux
Bâtiments	90 K€	254,1 K€	Entretien des bâtiments,
Voirie	150 K€	373,5 K€	Entretien de voirie, effacement de réseaux
Voirie (aménagement de la route du Boupère)		300 K€	
Urbanisme et environnement	29 K€	179,1 K€	
Développement économique		13 K€	
Culture et communication	22K€	0 K€	Publications diverses,
Vie associative	21,5 K€	1,5 K€	Subventions associations + Téléthon+ matériel sentiers pédestres
Service à la population	598,4 K€	19,5 K€	Subventions aux écoles, achats école J. Bereau et enfance jeunesse
Ecole publique + maison médicale		40 K€	
Mairie + services techniques		47,8 €	Matériel informatique (serveur)
Divers		20 K€	
Total	**910,9 K€**	**1248 K€**	

3) Budget de Fonctionnement

Dépenses en K€	CA 2018	Budget 2019	Evolution %
Charges à Caractère général	1 056,5	1 077,3	+ 1,9%
Charges de Personnel et Frais assimilés	1 627	1 696	+ 4,2 %
Atténuation de produits	0,1	9,3	
Autres charges de gestion courante	938,7	860,9	-8,3%
Sous Total	**3 622,3**	**3 643,5**	**+0,6%**
Charges Financières	88,8	84,5	
Charges exceptionnelles	94,9	267,6	Subventions budgets lotissements
Sous Total	**3 806**	**3 995,6**	**+ 4,9%**
Virement à la section d'Investissement + dotations aux amortissements		1 945	
TOTAL		**5 940,6**	

+ 3) Budget de Fonctionnement

Recettes en K€	CA 2018	Budget 2019	Evolution %
Atténuation de charges	70	50	---
Produits Services Domaines	536	512,5	- 4,4 %
Impôts et taxes	2 491,7	2 526,5	+1,4%
Dotations Subventions et Participations	1 842.6	1 834.5	-0,4%
Autres Produits de Gestion Courante	127,6	103.5	- 18,9 %
Produits Financiers	0	0	---
Produits exceptionnels	184,1	9.0	---
Total Recettes réelles de Fonctionnement	**5 252**	**5 036**	**- 4,1 %**
Recettes d'ordre		20,9	
Résultat de l'exercice reporté		883,7	
TOTAL		**5 940,6**	

+ 3) Budget de fonctionnement

En K€	Net
Dépenses de Fonctionnement	- 3 995,6
Recettes de Fonctionnement	+ 5 940,6
Résultat section de fonctionnement	**+ 1 945**

+ 4) Budget d'investissement

En K€	Dépenses	Recettes	Net
Résultat section de fonctionnement			+ 1 945
Restes à Réaliser 2018	713,6	781,5	+ 67,9
Enveloppes pour les commissions	928,8		- 928,8
Autres projets d'investissement	320		- 320
Dépenses d'ordre	20,9		- 20,9
Sous total			**743,2**

+ 4) Budget d'investissement

En K€	Dépenses	Recettes	Net
Report sous total			743,2
Emprunts	579	951	372
FCTVA		351	351
Taxe d'aménagement		33	33
Divers		11,4	11,4
Résultat(s) reportés de 2018	919,6	851,7	-67,9
Résultat Cumulé provisoire			**1 442,7**

5) Endettement

Endettement au 1er Janvier 2019		**+ 5 658 K€**
Remboursement 2019	-	579 K€
Nouveaux emprunts 2019		951 K€
Transfert emprunt maison médicale	-	651 K€
Endettement au 31 Décembre 2019		**+ 5 379 K€**

soit un endettement qui passe au 31 Décembre 2019 à 800 € par habitant contre 841 € au 1er janvier 2019

6) Prospective

Scénarios sur 2020 à 2022 :
- Stabilité des dépenses et des recettes
- Provision de 261 K€ par an pour les lotissements

	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses d'Investissement	-2470	-948	-800	-800	-800
Provision lotissement		-265	-261	-261	-261
Dépenses structurantes		-300			
Remboursement nvx emprunts (intérêts et capital)			-18	-18	-18
Emprunt contracté		300			
Recettes d'investissement	520				
Recettes diverses	143	651			
FCTVA + taxe d'aménagement	383	384	150	150	150
Solde RAR	67				
Correction résultats CA 2018	-20				
Résultat	883	1443	1130	733	318
Niveau d'endettement au 1er janvier de l'exercice	6272	5658	5377	4796	4210

7) Budgets annexes

- Transfert du budget assainissement vers la cdc du Pays de Pouzauges au 01/01/2019
- Clôture du budget Lotissement du Bois et Castel Avenir
- Intégration de la construction de la pharmacie dans le budget commerces (423 K€)
- Subvention du budget principal aux budgets lotissements déficitaires: - Versennes (99 K€)
  - Extension du Bois (166 K€)

8) Vote

ATELIERS RELAIS

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

		BP 2019
61522	Entretien de bâtiments	3 000,00 €
011	**Charges à caractère général**	**3 000,00 €**
65	**Autres charges courantes**	**10,00 €**
658	Charges diverses	10,00 €
66	**Charges financières**	**830,82 €**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	850,00 €
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	25,13 €
661122	ICNE année N-1	-44,31 €
666	Perte sur change	
67	**Charges exceptionnelles**	**0,00 €**
022	**Dépenses imprévues**	**0,00 €**
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		**3 840,82 €**
023	***Virement section investissement***	***147 229,71 €***
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		***147 229,71 €***
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**151 070,53 €**

RECETTES

		BP 2019
74	**Dotations et participations**	**0,00 €**
75	**Autres produits gestion courant**	**39 910,00 €**
752	Revenus des immeubles	39 900,00 €
7588	Produits divers	10,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		**39 910,00 €**
002	**Résultat reporté**	**111 160,53 €**
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		**151 070,53 €**

INVESTISSEMENT

DEPENSES

21	**Immobilisations corporelles**	**152 448,39 €**
2138	Autres constructions	152 448,39 €
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**11 000,00 €**
1641	Emprunts en euros	11 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT		**163 448,39 €**

RECETTES

16	**Emprunts et dettes assimilées**	**-00 €**
1676	Dettes envers locataires-acquéreurs	0,00 €
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**-00 €**
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €
24	produits de cessions	0,00 €
021	***Virement de la section de fonctionnement***	**147 229,71 €**
001	**Excédent**	**16 218,68 €**
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT		**163 448,39 €**

D25.03.2019 - BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2019 - Ateliers Relais

LOTISSEMENT DE LA GIRAUDERIE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

		BP 2019
011	**Charges à caractère général**	**168 232,16 €**
6045	Achats d'études, prestations de services	15 000,00 €
605	Achats de matériel, équipement et travaux	153 232,16 €
65	**Autres charges de gestion courante**	**10,00 €**
658	Régularisation TVA	10,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		**168 242,16 €**
042	***Opérations d'ordre entre sections***	***308 340,87 €***
71355	*Variation des stocks de terrains aménagés*	*308 340,87 €*
002	**résultat reporté**	**0,00 €**
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		***308 340,87 €***
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		**476 583,03 €**

RECETTES

		BP 2019
70	**Produits des services, ventes**	**38 140,00 €**
7015	ventes de terrains aménagés	38 130,00 €
7588	TVA	10,00 €
774	subvention budget principal	0,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		**38 140,00 €**
042	***Opérations d'ordre entre sections***	**342 650,00 €**
71355	*Variation des stocks de terrains aménagés*	*342 650,00 €*
TOTAL RECETTES D'ORDRE		***342 650,00 €***
002	**Résultat reporté**	**95 793,03 €**
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**476 583,03 €**

INVESTISSEMENT

DEPENSES

40	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	**342 650,00 €**
3555	*Terrains aménagés*	342 650,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		***342 650,00 €***
001	**Solde d'éxécution négatif reporté**	**308 340,87 €**
TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT		**650 990,87 €**

RECETTES

16	**Emprunts et dettes assimilées**	**342 650,00 €**
1641	Emprunts en euros	342 650,00 €
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		**342 650,00 €**
40	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	***308 340,87 €***
3555	*Terrains aménagés*	*308 340,87 €*
TOTAL RECETTES D'ORDRE		***308 340,87 €***
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT		**650 990,87 €**

D26.03.2019 - BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2019 - Lotissement de La Girauderie

LE BESSEC

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

		BP 2019
011	**Charges à caractère général**	**276 000,00 €**
6045	Achats d'études, prestations de services	31 000,00 €
605	Travaux	245 000,00 €
65	**Autres charges de gestion courante**	**10,00 €**
658	Régularisation TVA	10,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		**276 010,00 €**
042	***Opérations d'ordre entre sections***	***0,00 €***
71355	*Variation des stocks de terrains aménagés*	*0,00 €*
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		***0,00 €***
002	**résultat reporté**	**0,11 €**
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		**276 010,11 €**

RECETTES

		BP 2019
70	**Ventes prod fab, prest de services, mar**	**10,11 €**
7015	ventes de terrains aménagés	0,00 €
7588	TVA	10,11 €
		-00 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		**10,11 €**
042	***Opérations d'ordre entre sections***	***276 000,00 €***
71355	*Variation des stocks de terrains aménagés*	*276 000,00 €*
TOTAL RECETTES D'ORDRE		***276 000,00 €***
002	**Résultat reporté**	**0,00 €**
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		**276 010,11 €**

INVESTISSEMENT

DEPENSES

		BP 2019
40	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	**276 000,00 €**
3555	*Terrains aménagés*	276 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		***276 000,00 €***
001	**Solde d'éxécution négatif reporté**	**113 360,52 €**
TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT		**389 360,52 €**

RECETTES

		BP 2019
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**389 360,52 €**
1641	Emprunts en euros	389 360,52 €
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		**389 360,52 €**
40	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	***0,00 €***
3555	*Terrains aménagés*	*0,00 €*
TOTAL RECETTES D'ORDRE		***0,00 €***
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT		**389 360,52 €**

D27.03.2019 - BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2019 - Lotissement Le Bessec

LE RUISSEAU DE COMPENCE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

		BUDGET 2019
011	**Charges à caractère général**	**5 192,80 €**
605	Travaux	1 192,80 €
6045	Frais d'acte	4 000,00 €
65	**Autres charges de gestion courante**	**10,00 €**
658	Régularisation TVA	10,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		**5 202,80 €**
042	***Opérations d'ordre entre sections***	***58 563,90 €***
71355	*Variation des stocks de terrains aménagés*	*58 563,90 €*
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		***58 563,90 €***
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		**63 766,70 €**

RECETTES

		BUDGET 2019
70	**Ventes prod fab, prest de services, mar**	**21 458,50 €**
7015	ventes de terrains aménagés	21 448,50 €
774	subvention budget principal	0,00 €
7588	TVA	10,00 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		**21 458,50 €**
042	***Opérations d'ordre entre sections***	***40 865,00 €***
71355	*Variation des stocks de terrains aménagés*	*40 865,00 €*
TOTAL RECETTES D'ORDRE		***40 865,00 €***
002	**Résultat reporté**	**1 443,20 €**
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		**63 766,70 €**

INVESTISSEMENT

DEPENSES

40	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	**40 865,00 €**
3555	*Terrains aménagés*	*40 865,00 €*
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		***40 865,00 €***
001	**Solde d'éxécution négatif reporté**	**58 563,90 €**
TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT		**99 428,90 €**

RECETTES

16	**Emprunts et dettes assimilées**	**40 865,00 €**
1641	Emprunts en euros	40 865,00 €
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		**40 865,00 €**
40	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	***58 563,90 €***
3555	*Terrains aménagés*	*58 563,90 €*
TOTAL RECETTES D'ORDRE		***58 563,90 €***
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT		**99 428,90 €**

D28.03.2019 - BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2019 - Lotissement Le Ruisseau de Compencé

BUREAUX PLACE DU SOMMET

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

		BUDGET 2019
011	**Charges à caractère général**	**2 614,03 €**
60611	Eau et assainissement	1 300,00 €
60612	Energie électricité	1 314,03 €
65	**Autres charges de gestion courante**	**10,00 €**
658	Régularisation TVA	10,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		**2 624,03 €**

RECETTES

		BUDGET 2019
75	**Autres produits de gestion courante**	**610,00 €**
752	Revenu des immeubles	600,00 €
7588	Produits divers de gestion courante	10,00 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		**610,00 €**
002	**Résultat reporté**	**2 014,03 €**
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		**2 624,03 €**

INVESTISSEMENT

DEPENSES

TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT	**0,00**

RECETTES

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	**0,00**

D29.03.2019 - BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2019 - Bureaux place du Sommet

COMMERCES

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

		BUDGET 2019
011	**Charges à caractère général**	**8 000,00 €**
60611	Eau	1 000,00 €
60612	Electricité	1 000,00 €
615228	Entretien autres bâtiments	6 000,00 €
65	**Autres charges de gestion courante**	**10,00 €**
658	Régularisation TVA	10,00 €
66	**Charges financières**	**15 356,37 €**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	15 500,00 €
661121	ICNE année en cours	1 610,00 €
661122	Intérêts - rattachement des ICNE	-1 753,63 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		**23 366,37 €**
023	***Virement section investissement***	***70 631,11 €***
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		**93 997,48 €**

RECETTES

		BUDGET 2019
75	**Autres produits de gestion courante**	**75 810,00 €**
752	Revenu des immeubles	75 800,00 €
7588	Régularisation TVA	10,00 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		**75 810,00 €**
002	**Excédents antérieurs reportés**	**18 187,48 €**
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		**93 997,48 €**

INVESTISSEMENT

DEPENSES

21	**Immobilisations corporelles**	**455 677,00 €**
2132	Immeubles de rapport	410 000,00 €
2111	Achat d eterrain la Girauderie	45 677,00 €
22	**Restes à réaliser**	**28 321,85 €**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**51 091,97 €**
1641	Emprunts en euros	39 414,97 €
165	Dépôt de garantie cautions	400,00 €
168748	Autres	11 277,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES D' INVESTISSEMENT		**535 090,82 €**
001	**Solde exécution négatif reporté**	**66 259,61 €**
TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT		**601 350,43 €**

RECETTES

10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**94 581,46 €**
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	94 581,46 €
1641	**Emprunt**	**436 137,86 €**
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		**530 719,32 €**
021	***Virement de la section de fonctionnement***	***70 631,11 €***
TOTAL DES RECETTES D' ORDRE		***70 631,11 €***
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT		**601 350,43 €**

D30.03.2019 - BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2019 - Commerces

LOTISSEMENT LES VERSENNES

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

		BUDGET 2019
011	**Charges à caractère général**	**240 419,40 €**
605	Achats de matériels et travaux	240 419,40 €
65	**Autres charges de gestion courante**	**10,00 €**
658	Régularisation TVA	10,00 €
66	**Charges financières**	**640,86 €**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	641,54 €
661122	Intérêts - rattachement des ICNE	-2,04 €
661121	ICNE année en cours	1,36 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		**241 070,26 €**
042	***Opérations d'ordre entre sections***	***240 153,35 €***
71355	*Variation des stocks de terrains aménagés*	*240 153,35 €*
043	***Opérations d'ordre à l'intérieur de la section fct***	***641,54 €***
608	*Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement*	*641,54 €*
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		***240 794,89 €***
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**481 865,15 €**

RECETTES

		BUDGET 2019
70	**Produits des services, du domaine et ventes diverses**	**267 947,20 €**
7015	ventes de terrains aménagés	168 937,20 €
7588	TVA	10,00 €
774	subvention budget principal	99 000,00 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		**267 947,20 €**
042	***Opérations d'ordre entre sections***	***133 014,00 €***
71355	*Variation des stocks de terrains aménagés*	*133 014,00 €*
043	***Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fctm***	***641,54 €***
796	*Transferts de charges financières*	*641,54 €*
TOTAL RECETTES D'ORDRE		***133 655,54 €***
002	**Résultat reporté**	**80 262,41 €**
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		**481 865,15 €**

INVESTISSEMENT

DEPENSES

16	**Emprunts et dettes assimilées**	
1641	Emprunts en euros	52 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES D' INVESTISSEMENT		**52 000,00 €**
40	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	**133 014,00 €**
3555	*Terrains aménagés*	133 014,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		***133 014,00 €***
001	**Solde d'éxécution négatif reporté**	***84 153,35 €***
TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT		**269 167,35 €**

RECETTES

16	**Emprunts et dettes assimilées**	**29 014,00 €**
1641	Emprunts en euros	29 014,00 €
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		**29 014,00 €**
40	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	***240 153,35 €***
3555	*Terrains aménagés*	*240 153,35 €*
TOTAL DES RECETTES D' ORDRE		***240 153,35 €***
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		**269 167,35 €**

D31.03.2019 - BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2019 - Lotissement Les Versennes

LOTISSEMENT LES VERSENNES 2

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

		BUDGET 2019
011	**Charges à caractère général**	**190 000,00 €**
6015	Achat de terrains	190 000,00 €
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00 €**
658	Régularisation TVA	0,00 €
66	**Charges financières**	**0,00 €**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	
661122	Intérêts - rattachement des ICNE	
661121	ICNE année en cours	
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		**190 000,00 €**
042	***Opérations d'ordre entre sections***	***0,00 €***
71355	*Variation des stocks de terrains aménagés*	
043	***Opérations d'ordre à l'intérieur de la section fct***	***0,00 €***
608	*Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement*	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		***0,00 €***
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**190 000,00 €**

RECETTES

		BUDGET 2019
70	**Produits des services, du domaine et ventes diverses**	**0,00 €**
7015	ventes de terrains aménagés	
708	TVA	
774	subvention budget principal	
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		**0,00 €**
042	***Opérations d'ordre entre sections***	***190 000,00 €***
71355	*Variation des stocks de terrains aménagés*	*190 000,00 €*
043	***Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fctm***	***0,00 €***
796	*Transferts de charges financières*	
TOTAL RECETTES D'ORDRE		***190 000,00 €***
002	**Résultat reporté**	
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		**190 000,00 €**

INVESTISSEMENT

DEPENSES

16	**Emprunts et dettes assimilées**	
1641	Emprunts en euros	
TOTAL DEPENSES REELLES D' INVESTISSEMENT		**-00 €**
40	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	**190 000,00 €**
3555	*Terrains aménagés*	190 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		***190 000,00 €***
001	**Solde d'éxécution négatif reporté**	
TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT		**190 000,00 €**

RECETTES

16	**Emprunts et dettes assimilées**	**190 000,00 €**
1641	Emprunts en euros	190 000,00 €
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		**190 000,00 €**
40	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	***0,00 €***
3555	*Terrains aménagés*	
TOTAL DES RECETTES D' ORDRE		***0,00 €***
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		**190 000,00 €**

D32.03.2019 - BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2019 - Lotissement Les Versennes 2

LOTISSEMENT DU BOIS EXTENSION

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

		BUDGET 2019
011	**Charges à caractère général**	**215 997,13 €**
605	Achats de matériels et travaux	215 997,13 €
65	**Autres charges de gestion courante**	**10,00 €**
658	Régularisation TVA	10,00 €
66	**Charges financières**	**1 079,00 €**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 079,00 €
661121	ICNE année en cours	104,90 €
661122	ICNE année N-1	-104,90 €
62	**Autres services extérieur**	**0,00 €**
627	frais de dossier	0,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		**217 086,13 €**
042	***Opérations d'ordre entre sections***	***162 281,80 €***
71355	*Variation des stocks de terrains aménagés*	*162 281,80 €*
043	***Opérations d'ordre à l'intérieur de la section fct***	***1 079,00 €***
608	*Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement*	*1 079,00 €*
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		***163 360,80 €***
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**380 446,93 €**

RECETTES

		BUDGET 2019
70	**Produits des services, du domaine et ventes diverses**	**186 945,34 €**
7015	ventes de terrains aménagés	20 935,34 €
708	TVA	10,00 €
774	Subvention budget principal	166 000,00 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		**186 945,34 €**
042	***Opérations d'ordre entre sections***	***151 426,76 €***
71355	*Variation des stocks de terrains aménagés*	*151 426,76 €*
043	***Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fctm***	***1 079,00 €***
796	*Transferts de charges financières*	*1 079,00 €*
TOTAL RECETTES D'ORDRE		***152 505,76 €***
002	**Excédent de fonctionnement**	***40 995,83 €***
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		**380 446,93 €**

INVESTISSEMENT

DEPENSES

16	**Emprunts et dettes assimilées**	**-00 €**
1641	Emprunts en euros	-00 €
TOTAL DEPENSES REELLES D' INVESTISSEMENT		**-00 €**
40	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	**151 426,76 €**
3555	*Terrains aménagés*	151 426,76 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		***151 426,76 €***
001	***Déficit d'investissement***	***32 281,80 €***
TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT		**183 708,56 €**

RECETTES

16	**Emprunts et dettes assimilées**	**21 426,76 €**
1641	Emprunts en euros	21 426,76 €
TOTAL DEPENSES REELLES D' INVESTISSEMENT		21 426,76 €
40	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	**162 281,80 €**
3555	*Terrains aménagés*	162 281,80 €
TOTAL DES RECETTES D' ORDRE		***162 281,80 €***
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		**183 708,56 €**

LOTISSEMENT LE VERGER

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

		BUDGET 2019
011	**Charges à caractère général**	**332 000,00 €**
6045	Achats d'études	49 000,00 €
605	Travaux	283 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		**332 000,00 €**
002	**résultat reporté**	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**332 000,00 €**

RECETTES

		BUDGET 2019
042	***Opérations d'ordre entre sections***	***332 000,00 €***
71355	*Variation des stocks de terrains aménagés*	*332 000,00 €*
TOTAL RECETTES D'ORDRE		***332 000,00 €***
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		**332 000,00 €**

INVESTISSEMENT

DEPENSES

40	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	**332 000,00 €**
3555	*Terrains aménagés*	332 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		***332 000,00 €***
001	**Solde d'éxécution négatif reporté**	**72 889,97 €**
TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT		**404 889,97 €**

RECETTES

16	**Emprunts et dettes assimilées**	**404 889,87 €**
1641	Emprunts en euros	404 889,87 €
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		**404 889,87 €**
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		**404 889,87 €**

D34.03.2019 - BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2019 - "Lotissement Le Verger"

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

		BUDGET 2019
011	Charges à caractère général	1 077 295,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 695 985,00 €
014	Atténuation de produits	9 300,00 €
65	Autres charges de gestion courante	860 947,00 €
66	Charges financières	84 467,00 €
67	Charges exceptionnelles	267 600,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 723 838,47 €
042	*Opérations d'ordre de transfert*	221 184,00 €
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	5 940 616,47 €

RECETTES

		BUDGET 2019
013	Atténuation de charges	50 000,00 €
70	Produits services domaines	512 450,00 €
73	Impôts et taxes	2 526 510,00 €
74	Dotations subventions et participations	1 834 459,00 €
75	Autres produits de gestion courante	103 500,00 €
76	Produits financiers	10,00 €
77	Produits exceptionnels	9 000,00 €
78	Reprise sur provisions	0,00 €
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 035 929,00 €
042	*Opérations d'ordre de transfert*	20 969,00 €
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	20 969,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	883 718,47 €
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	5 940 616,47 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

16	Emprunts et dettes assimilées	579 236,00 €
165	cautionnements reçus	-00 €
22	Immobilisations reçues + RAR	1 961 707,84 €
23	Immobilisations en cours	1 443 085,25 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 984 029,09 €
41	*Opérations patrimoniales*	-00 €
040	*Opérations d'ordre de transfert*	20 969,00 €
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	20 969,00 €
001	Solde exécution négatif reporté	919 606,08 €
	TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT	4 924 604,17 €

RECETTES

024	Produits de cessions	-00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 235 700,00 €
13	Subventions d'investissement + RAR	781 504,70 €
16	Emprunts en euros	951 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	100,00 €
27	Autres immobilisations financières	11 277,00 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 979 581,70 €
040	*Opérations d'ordre de transfert ent*	221 184,00 €
041	*Opérations patrimoniales*	0,00 €
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	221 184,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 723 838,47 €
	TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT	4 924 604,17 €

D35.03.2019 - BUDGET PRINCIPAL 2019